

Cher client,

Le gouvernement fédéral a récemment décidé d'accorder une réduction forfaitaire de 75 EUR aux clients finaux faisant principalement usage de gaz naturel pour le chauffage de leur logement et une réduction forfaitaire de 50 EUR aux clients finaux qui utilisent principalement de l'électricité à cet effet. \*

Afin de pouvoir bénéficier de cette réduction, le client final doit satisfaire aux conditions suivantes:

- Il doit principalement faire usage de gaz naturel ou d'électricité, pour le chauffage de son logement;
- Ni lui ni un membre de son ménage ne peut bénéficier de ce que l'on appelle le tarif social;
- Le revenu annuel imposable net de son ménage ne peut dépasser 23.282 EUR (sur la base de la déclaration fiscale des impôts sur les revenus pour l'exercice d'imposition 2007 – revenus 2006); par « ménage » est entendu : la personne vivant habituellement seule ou les personnes occupant habituellement un même logement et y vivant en commun; la composition du ménage est déterminée en fonction des données contenues au Registre national des personnes physiques.
- Il doit compléter la souche ci-dessous entièrement et conformément à la vérité et l'avoir renvoyée signée dans les 60 jours de sa réception à la **Direction générale Energie du SPF Economie, REDUCTION ENERGIE, North Gate III, boulevard du Roi Albert II 16, 1000 BRUXELLES.**

La déclaration sur l'honneur ci-après concernant les conditions de revenu sera contrôlée sur base des données de votre ménage dans les impôts des personnes physiques comme elles sont conservées par les Finances pour l'exercice d'imposition 2007 – revenus 2006. En plus, les données ci-après ne seront traitées qu'en vue de l'attribution des réductions forfaitaires.

Si votre demande est approuvée, vous recevrez la réduction endéans un délai d'environ 4 mois à dater du renvoi de la souche ci-dessous. Si vous n'avez pas reçu votre réduction dans ledit délai, vous pourrez prendre contact avec la Direction générale Energie du SPF Economie au numéro de téléphone : **0.800.120.33** pendant les heures de bureau de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

\* articles 9 à 11 de la loi-programme du 8 juin 2008 (Moniteur belge du 16 juin 2008)

-----  
--

**A RENVoyer ENTIEREMENT COMPLETE ET SIGNE DANS LES 60 JOURS**  
**à la Direction générale Energie, SPF Economie,**  
**REDUCTION ENERGIE, North Gate III, boulevard du Roi Albert II, 16 à 1000 BRUXELLES**

**Identification du demandeur**

- **Numéro d'identification du registre national**
- **Date de naissance** : . . / . . / . . . .
- **Nom** : ..... **Prénom** : .....
- **Adresse** : rue ..... n° ..... bte.....  
code postal ..... commune.....
- **Numéro de compte sur lequel la réduction peut être versée** :

**Déclaration sur l'honneur:**

Je soussigné(e) ..... déclare sur l'honneur que:

- je fais usage pour le chauffage de mon logement à l'adresse susmentionnée principalement de:
  - gaz naturel
- OU
- électricité
- personne dans mon ménage ne bénéficie du tarif social
- le revenu annuel imposable net de mon ménage en 2006 ne dépassait pas 23.282 EUR
- l'adresse susmentionnée est mon lieu de domicile.

Fait à ....., le .....

Signature, précédée de la mention écrite à la main, 'certifié conforme'